

II – AVOIR UNE IDENTITÉ COLLECTIVE

A) LES FRANÇAIS : UNE NATION

- Une nation est une communauté d'individus vivant sur un même territoire, partageant une histoire, une langue, une culture, et soumis en principe aux mêmes lois.
- L'appartenance à une nation crée un lien entre un individu et un État : c'est la nationalité. Elle donne accès à la citoyenneté, c'est-à-dire un ensemble de droits et devoirs.
- L'ensemble des Français forment donc une communauté nationale.

B) LA FRANCOPHONIE

- Le français est la langue officielle de la République française.
- Sa bonne maîtrise par tous est un facteur d'unité de la nation. C'est une preuve d'intégration et elle permet d'éviter l'exclusion sociale.
- Cette langue est parlée par 300 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents. La croissance démographique en Afrique devrait porter le nombre de francophones à 700 millions en 2050.
- Une centaine d'États francophones sont membres de l'Organisation internationale de la Francophonie dont les objectifs sont la promotion de la langue française, la recherche de la paix et le soutien à l'éducation et au développement.
- Le 20 mars est la journée internationale de la francophonie.

LES PAYS RECONNAISSANT LE FRANÇAIS COMME LANGUE OFFICIELLE

